



Contestation de la proposition de travaux de l'expert

Par **cesari_old**, le **12/11/2007** à **01:30**

J'ai été victime d'un un sinistre sécheresse 2003 reconnu par mon assureur, ma commune (SAINTES) ayant fait l'objet d'un arrêté "CAT NAT".
La solution de reprise partielle de mon habitation (décidée le 12/10/2007) par des micro-pieux et une longrine de répartition, + un joint de dilatation avec poteaux raidisseurs, ne me satisfait par deux raisons principales :
- En juin 2007, le maître d'oeuvre (en même temps expert judiciaire), missionné par l'expert de l'assureur, a constaté sur place qu'il convient de reprendre la maison en totalité par micro-pieux avec une longrine de répartition sur la façade ouest qui s'affaisse, et m'a envoyé un CCTP (cahier des clauses techniques particulières).
- De nouvelles fissures sont apparues tout récemment sur la façade ouest, à un endroit qui ne doit pas être consolidé par les micro-pieux.
- La doc. internet que j'ai consulté plus une personne de ma connaissance qui a connu un grave échec suite à reprise partielle, m'inquiètent au plus haut point.
Pouvez-vous me donner votre avis sur ce point, s'il vous plaît. D'avance merci.

Par **papa tango charly_old**, le **12/11/2007** à **11:14**

je n'ai pas les détails techniques, mais, en terme de procédure, vous n'êtes pas obligé de suivre l'avis de l'expert.
vous pouvez très bien demander une contre-expertise laquelle, du moins dans un 1er temps, sera à votre charge (à moins d'avoir une assurance recours juridique).